

Comité des normes de l'OMPI (CWS)

Treizième session
Genève, 10 – 14 novembre 2025

RESUME PRÉSENTE PAR LE PRÉSIDENT

Document établi par le Secrétariat

INTRODUCTION

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la treizième session

1. La treizième session du Comité des normes de l'OMPI (CWS) a été ouverte par M. Ken-Ichiro Natsume, sous-directeur général, Secteur de l'infrastructure et des plateformes de l'OMPI, qui a souhaité la bienvenue aux participants. Les deux vice-présidents, MM. Ali Alharbi (Arabie saoudite) et Alexandre Ciancio, (Brésil) ont présidé la session en qualité de présidents. M. Young-woo YUN, chef de la Section des normes, a assuré le secrétariat.

Point 2 de l'ordre du jour : Élection d'un président et de deux vice-présidents

2. À l'unanimité, le CWS a élu pour deux sessions consécutives, les quatorzième et quinzième sessions, M. Sudeep Acharya (Canada) président et MM. Alexandre Ciancio (Brésil) et Ali Alharbi (Arabie saoudite) vice-présidents, dont les mandats débuteront à la clôture de la treizième session.

EXAMEN DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

Point 3 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour

3. À l'unanimité, le CWS a adopté l'ordre du jour proposé dans le document CWS/13/1 Prov.2.

4. La délégation de la Fédération de Russie a fait une déclaration générale au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale. La délégation de l'Allemagne a également fait part de ses observations quant à la structure de l'ordre du jour et aux améliorations qui pourraient y être apportées.

Point 4 de l'ordre du jour : Rapports sur l'état d'avancement des travaux des équipes d'experts du CWS

5. Le CWS a noté que le Secrétariat avait mis à jour la liste des membres des équipes d'experts du CWS, qui est disponible sur le site Web de l'OMPI à l'adresse suivante : <https://www.wipo.int/en/web/cws/taskforce/members>.

Point 4.a) de l'ordre du jour : Rapport de l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP sur la tâche n° 41

6. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/13/2.

7. Le CWS a pris note du contenu du document. Le CWS a également pris note de la publication de la version 9.0 de la norme ST.96 de l'OMPI le 1^{er} avril 2025, ainsi que des difficultés rencontrées par l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP et de son programme de travail. Plusieurs délégations appuient le projet pilote pour la base de données centrale et le CWS a encouragé les offices de propriété intellectuelle à y participer.

Point 4.b) de l'ordre du jour : Rapport de l'Équipe d'experts chargée du listage des séquences sur la tâche n° 44

8. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/13/3.

9. Le CWS a pris note du contenu du document, en particulier de la proposition de révision de la norme ST.26 de l'OMPI soumise pour examen et approbation au titre du point 5.b) de l'ordre du jour. Il a pris note du programme de travail de l'Équipe d'experts chargée de la norme relative aux listages des séquences et des difficultés qu'elle a rencontrées.

Point 4.c) de l'ordre du jour : Rapport de l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique sur la tâche n° 47

10. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/13/4.

11. Le CWS a pris note du contenu du document, en particulier du programme de travail de l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique et des difficultés qu'elle a rencontrées. Le CWS a également approuvé la proposition de révision de la tâche n° 47, libellée comme suit :

"Procéder aux révisions et mises à jour nécessaires des normes ST.27, ST.87 et ST.61 de l'OMPI; établir des documents d'orientation concernant l'utilisation de ces normes au sein de la communauté de la propriété intellectuelle; et soutenir l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP et l'Équipe d'experts chargée des API dans l'amélioration des composantes XML existantes et l'élaboration des composantes JSON respectivement pour les situations juridiques, selon que de besoin".

12. La délégation de la Fédération de Russie a fait part de son intention de communiquer des tables de correspondance actualisées.

Point 4.d) de l'ordre du jour : Rapport de l'Équipe d'experts chargée de la partie 7 sur la tâche n° 50

13. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents CWS/13/5 et CWS/13/5-INF ainsi que de l'exposé présenté par le Bureau international.

14. Le CWS a pris note du contenu des documents et a approuvé le programme de travail de l'Équipe d'experts chargée de la partie 7, en particulier la réalisation de deux enquêtes concernant les "pratiques des offices de propriété intellectuelle en matière de citations" et les "exemples et types de documents de brevet".

15. Le CWS a pris note des difficultés rencontrées par le Secrétariat pour actualiser les parties 7.2.6 et 7.2.7 du Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle (“Manuel de l'OMPI”), ainsi qu'il est indiqué dans le document CWS/13/5-INF. Le CWS a demandé à ses membres et observateurs de vérifier les informations concernant les pratiques actuelles et antérieures de leurs offices de propriété intellectuelle concernant les demandes et les numéros de priorité, publiées respectivement dans les annexes I et II du document CWS/13/5-INF. Le CWS a demandé à ses membres et observateurs de soumettre toute correction ou mise à jour nécessaire au Secrétariat avant le 21 novembre 2025 par courrier électronique à l'adresse cws.mail@wipo.int. Le CWS a également demandé au Secrétariat de rassembler et de publier les informations mises à jour dans les parties 7.2.6 et 7.2.7 du Manuel de l'OMPI après cette date.

16. S'agissant du mode de mise à jour de la partie 7, le CWS a approuvé l'option 3, qui consiste en une approche hybride combinant la réalisation d'une enquête périodique et la possibilité pour les offices de propriété intellectuelle d'effectuer des soumissions ponctuelles lorsque des mises à jour de la partie 7.3 du Manuel de l'OMPI sont requises. Le CWS a également approuvé le modèle à utiliser pour la révision et a prié le Secrétariat d'effectuer la mise à jour de la partie 7.3. Le CWS est en outre convenu d'appliquer la même approche à la mise à jour d'autres informations similaires publiées dans la partie 7 du Manuel de l'OMPI, telles que la partie 7.1, la partie 7.2 et la partie 7.6. Le CWS a prié le Secrétariat d'établir des modèles afin de recueillir des informations sur ces parties supplémentaires du Manuel de l'OMPI.

17. Le CWS a approuvé le questionnaire révisé sur les pratiques en matière de citations, après que quelques modifications supplémentaires d'ordre rédactionnel aient été proposées et approuvées, et a prié le Secrétariat de procéder à l'enquête en 2026 puis de mettre à jour la partie 7.9 du Manuel de l'OMPI compte tenu des résultats.

Point 4.e) de l'ordre du jour : Rapport de l'Équipe d'experts chargée de l'accès public à l'information en matière de brevets sur la tâche n° 52

18. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/13/6.

19. Le CWS a pris note du contenu du document. Il a approuvé la suppression de la tâche n° 52 et la dissolution de l'Équipe d'experts chargée de l'accès public à l'information en matière de brevets.

Point 4.f) de l'ordre du jour : Rapport de l'Équipe d'experts chargée de la normalisation des noms sur la tâche n° 55

20. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents CWS/13/7 et CWS/13/7 Rev.

21. Le CWS a pris note du contenu du document, en particulier du programme de travail de l'Équipe d'experts chargée des API et des difficultés qu'elle a rencontrées. Le CWS a également pris note des progrès accomplis dans l'élaboration du projet final pour la norme ST.93 de l'OMPI.

22. Le CWS a pris note de l'analyse des résultats de l'*Enquête sur la mise en œuvre et la révision potentielle de la norme ST.20 de l'OMPI* ainsi que de la proposition de l'Équipe d'experts chargée de la normalisation des noms de ne pas procéder à la révision de la norme à ce stade. Cependant, l'équipe d'experts a demandé que ce point continue de figurer dans la liste des mesures à prendre dans l'avenir.

Point 4.g) de l'ordre du jour : Rapport de l'Équipe d'experts chargée des interfaces de programmation d'applications (API) sur les tâches n°s 56 et 64

23. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/13/8.
24. Le CWS a pris note du contenu du document, en particulier du programme de travail de l'Équipe d'experts chargée des API et des difficultés qu'elle a rencontrées.
25. Le CWS a pris note de la disponibilité du Catalogue des interfaces de programmation d'applications (API) en matière de propriété intellectuelle et a encouragé ses membres et observateurs à y participer.
26. Le comité a encouragé ses membres et observateurs à tester la version améliorée de l'outil de conversion XSD2JSON dès qu'elle serait disponible.
- Point 4.h) de l'ordre du jour : Rapport de l'Équipe d'experts chargée de la stratégie en matière de technologies de l'information et de la communication sur la tâche n° 58
27. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/13/9.
28. Le CWS a pris note du contenu du document, en particulier du programme de travail de l'Équipe d'experts chargée de la stratégie en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC) et des difficultés qu'elle a rencontrées, ainsi que des résultats de l'enquête sur la mise en œuvre.
- Point 4.i) de l'ordre du jour : Rapport de l'Équipe d'experts chargée de la chaîne de blocs sur la tâche n° 59
29. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/13/10.
30. Le CWS a pris note du contenu du document, en particulier du programme de travail de l'Équipe d'experts chargée de la chaîne de blocs et des difficultés liées aux différents niveaux d'expérience des offices dans la mise en œuvre de cette technologie.
31. Le CWS a encouragé les offices de propriété intellectuelle qui mettent actuellement en œuvre ou prévoient de mettre en œuvre cette technologie à rejoindre l'Équipe d'experts chargée de la chaîne de blocs afin de partager leur expérience.
- Point 4.j) de l'ordre du jour : Rapport de l'Équipe d'experts 3D sur la tâche n° 61
32. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/13/11.
33. Le CWS a pris note du contenu du document, en particulier des difficultés que l'Équipe d'experts 3D a rencontrées et de son programme de travail, ainsi que des résultats de l'analyse du questionnaire sur le cadre juridique et la publication de modèles 3D et d'images 3D pour les droits de propriété intellectuelle, menée au sein de l'Équipe d'experts 3D.
34. Le CWS a examiné le projet de document de travail concernant une nouvelle annexe de la norme ST.91 de l'OMPI, qui fournit des recommandations pour l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes de recherche pour les modèles 3D, et qui est reproduit dans l'annexe du document de travail.
- Point 4.k) de l'ordre du jour : Rapport de l'équipe d'experts chargée de la transformation numérique sur les tâches n°s 62, 63 et 65
35. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/13/12.
36. Le CWS a pris note du contenu du document, en particulier du programme de travail de l'Équipe d'experts chargée de la transformation numérique et des difficultés qu'elle a rencontrées.

37. Il a examiné et commenté le projet de document de travail sur la spécification fonctionnelle du convertisseur DOCX2XML, reproduit dans l'annexe du document. Les délégations du Brésil, de l'Espagne, de l'Inde et de Singapour sont favorables à la demande adressée au Bureau international d'envisager la création d'un convertisseur DOCX2XML, mettant en œuvre le projet de document sur la spécification fonctionnelle. Elles ont également demandé aux offices dont les déposants ont déposé des demandes au format DOCX de faire part de leur expérience aux membres de l'équipe d'experts sur la manière dont ils ont géré cette transition par rapport aux dépôts de demandes au format PDF.

Point 4.l) de l'ordre du jour : Rapport de l'Équipe d'experts chargée des fichiers d'autorité sur la tâche n° 66

38. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/13/13.

39. Le CWS a pris note du contenu du document, en particulier du programme de travail de l'Équipe d'experts chargée des fichiers d'autorité et des difficultés qu'elle a rencontrées. Le CWS a également pris note de la nouvelle version de la norme ST.37 de l'OMPI qui sera soumise pour examen et approbation.

40. Le CWS a encouragé les offices de propriété intellectuelle intéressés, en particulier les administrations chargées de la recherche internationale en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), à rejoindre l'Équipe d'experts chargée des fichiers d'autorité.

Point 4.m) de l'ordre du jour : Rapport de l'Équipe d'experts chargée de l'échange de données sur la propriété intellectuelle sur la tâche n° 67

41. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/13/14.

42. Le CWS a pris note du contenu du document, en particulier du programme de travail de l'Équipe d'experts chargée de l'échange de données sur la propriété intellectuelle, après avoir intégré les modifications apportées au programme de travail à la demande de la délégation de la Chine, notamment en répondant aux questions en suspens soulevées par le descriptif du projet sur le cadre et la plateforme d'échange de données sur la propriété intellectuelle, puis a décidé de procéder à l'amélioration du projet de norme lors de la phase suivante, en tenant compte des résultats de l'enquête.

43. Il a pris note de l'analyse des résultats de l'enquête sur les pratiques existantes et les difficultés rencontrées pour l'échange de données sur la propriété intellectuelle, menée au sein de l'Équipe d'experts chargée de l'échange de données sur la propriété intellectuelle.

44. Le CWS a accepté d'établir et de mener une nouvelle enquête en 2026, afin de recueillir les pratiques et les propositions des offices de propriété intellectuelle pour faciliter l'échange de données en matière de propriété intellectuelle.

Point 5 de l'ordre du jour : Élaboration de normes de l'OMPI

Point 5.a) de l'ordre du jour : Proposition relative à une nouvelle norme de l'OMPI concernant le nettoyage des données des noms

45. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents CWS/13/15 et CWS/13/15 Rev.

46. Le CWS n'a pas adopté le projet de norme ST.93 de l'OMPI, car aucun consensus n'a été obtenu.

Point 5.b) de l'ordre du jour : Proposition de révision de la norme ST.26 de l'OMPI

47. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/13/16 Rev.

48. Le CWS a approuvé la proposition de révision de la norme ST.26 de l'OMPI sous la forme d'une version 2.0 et a approuvé la date d'entrée en vigueur fixée au 1^{er} juillet 2027. Le CWS a également approuvé l'option de transition proposée par l'Équipe d'experts chargée du listage des séquences dans le document de travail. Le CWS est également convenu de présenter la version 2.0 de la norme ST.26 de l'OMPI à l'Assemblée générale de l'OMPI à sa session de 2026.

Point 5.c) de l'ordre du jour : Proposition de révision de la norme ST.37 de l'OMPI

49. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/13/17 Rev.2.

50. Le CWS a approuvé la proposition de révision de la norme ST.37 de l'OMPI, sous la forme d'une version 3.0, en vigueur à compter de la date de publication.

Point 5.d) de l'ordre du jour : Proposition de révision de la norme ST.60 de l'OMPI

51. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents CWS/13/18 et CWS/13/18 Rev.

52. En réponse aux révisions proposées, la délégation de la Chine a demandé des précisions concernant l'utilisation des codes INID (861), (862) et (866). Le CWS a approuvé la révision de la norme ST.60 de l'OMPI proposée dans le document CWS/13/18 Rev., après l'ajout d'une nouvelle note de bas de page.

Point 5.e) de l'ordre du jour : Proposition de révision de la norme ST.90 de l'OMPI

53. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/13/19.

54. Le CWS a examiné et approuvé la proposition de révision de la norme ST.90 de l'OMPI, sous la forme d'une version 2.0.

Point 5.f) de l'ordre du jour : Proposition de révision de la norme ST.92 de l'OMPI

55. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/13/20 Rev.

56. Le CWS a pris note du contenu du document, en particulier des résultats de l'enquête sur le plan de mise en œuvre de la norme ST.92 de l'OMPI.

57. Le CWS a approuvé la proposition de révision de la norme ST.92 de l'OMPI, après avoir inclus les modifications mineures proposées par le représentant de l'Union européenne aux paragraphes 11 et 25, sous la forme d'une version 2.0.

58. Le CWS a pris note de l'analyse du plan de mise en œuvre de la norme ST.92 de l'OMPI et a approuvé la date butoir fixée au 30 juin 2028.

59. Le CWS a approuvé la nouvelle description proposée de la tâche n° 65 libellée comme suit :

“Procéder aux révisions et aux mises à jour nécessaires de la norme ST.92 de l'OMPI et soutenir les offices de propriété intellectuelle dans la mise en œuvre de la norme avant le 1^{er} juillet 2028”.

Point 6 de l'ordre du jour : Mise en œuvre des normes de l'OMPI par les offices

Point 6.a) de l'ordre du jour : Norme ST.26 de l'OMPI

60. Le CWS a pris note des exposés présentés par les délégations de la Fédération de Russie, de l'Inde et du Kenya sur la mise en œuvre de la norme ST.26 de l'OMPI et sur les difficultés qu'ils ont rencontrées dans le traitement de listages de séquences dans ce format.

Point 6.b) de l'ordre du jour : Norme ST.37 de l'OMPI

61. Le CWS a pris note des exposés présentés par le Bureau international, la délégation du Brésil et le représentant de l'Organisation eurasienne des brevets, et les délégations de la Fédération de Russie, de l'Irlande et de la Pologne, qui ont fait part de leurs données d'expérience en ce qui concerne la mise en œuvre et les difficultés qu'ils ont rencontrées dans la production de leurs fichiers d'autorité en matière de brevets conformes à ce format.

Point 6.c) de l'ordre du jour : Norme ST.96 de l'OMPI

62. Le CWS a pris note des exposés présentés par la délégation de l'Australie, la délégation de la Fédération de Russie et le représentant de l'Organisation eurasienne des brevets, qui ont fait part de leurs données d'expérience en ce qui concerne la mise en œuvre et les difficultés qu'ils ont rencontrées dans la production d'instances XML conformes à la norme ST.96 de l'OMPI.

Point 7 de l'ordre du jour : Assistance technique et collaboration en matière de systèmes mondiaux d'information

Point 7.a) de l'ordre du jour : Rapport présenté par le Bureau international sur la prestation de services consultatifs et d'assistance technique aux fins du renforcement des capacités des offices de propriété industrielle en rapport avec le mandat du CWS

63. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/13/21.

64. Le CWS a pris note du contenu du document, en particulier des activités menées par le Bureau international en 2024 en ce qui concerne la prestation de services consultatifs et d'assistance technique aux fins du renforcement des capacités des offices de propriété industrielle portant sur la diffusion de l'information en matière de normes de propriété intellectuelle.

65. Le CWS a pris note du fait que ce document servirait de base au rapport qui sera présenté à l'Assemblée générale de l'OMPI à sa session de 2026, conformément à la demande formulée par cette dernière à sa quarantième session tenue en octobre 2011 (voir le paragraphe 190 du document WO/GA/40/19).

Point 7.b) de l'ordre du jour : Norme ST.26 de l'OMPI et suite logicielle WIPO Sequence

66. Le CWS a pris note de l'exposé présenté par le Bureau international sur les activités de développement de la suite logicielle WIPO Sequence menées par le Bureau international depuis la dernière session du CWS, ainsi que des projets de développement futur. Le CWS a pris note de la diffusion de la version 3.1.0 de WIPO Sequence Validator ainsi que des projets de diffusion de la version 3.1.0 de WIPO Sequence auprès du groupe WIPO Sequence Insider.

Point 7.c) de l'ordre du jour : Norme ST.37 de l'OMPI et Portail d'accès aux fichiers d'autorité

67. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/13/22 Corr.

68. Le CWS a pris note de l'exposé présenté par le Bureau international sur les mises à jour apportées au Portail d'accès aux fichiers d'autorité de l'OMPI depuis sa dernière session. Plusieurs délégations ont posé des questions concernant les types de documents particuliers

devant figurer dans le fichier d'autorité et ont demandé des conseils sur la manière de découper les fichiers d'autorité, qui sont de plus en plus volumineux.

69. Le CWS a encouragé ses membres à fournir au Bureau international tout fichier d'autorité conforme à la norme ST.37 de l'OMPI créé par les offices, et à lui communiquer toute suggestion concernant les améliorations à apporter au Portail d'accès aux fichiers d'autorité.

Point 7.d) de l'ordre du jour : Norme ST.90 de l'OMPI et Catalogue des API en matière de propriété intellectuelle

70. Le CWS a pris note de l'exposé présenté par le Bureau international sur les améliorations apportées au Catalogue des API en matière de propriété intellectuelle par le Bureau international depuis la dernière session du CWS, ainsi que sur les projets futurs.

71. Le CWS a pris note de l'exposé présenté par le Bureau international concernant son expérience de la mise au point des API et de la mise en œuvre de la norme ST.90. Les délégations de l'Allemagne et du Brésil ont également fait part de leur expérience en matière de développement des API et de mise en œuvre de la norme ST.90 de l'OMPI.

Point 7.e) de l'ordre du jour : Norme ST.92 de l'OMPI et Service d'accès numérique de l'OMPI (DAS)

72. Le CWS a pris note de la mise à jour et du programme de mise en œuvre fournis par le Bureau international concernant le Service d'accès numérique de l'OMPI (DAS) en ce qui concerne la migration des offices participants, afin que ces derniers fournissent et reçoivent des documents de priorité par l'intermédiaire de WIPO DAS à la date butoir convenue, à savoir le 30 juin 2028. Le CWS a également noté que le Service d'accès numérique aux documents de priorité serait prêt à appuyer la transition vers la mise en œuvre de la norme ST.92 de l'OMPI à partir du 1^{er} juillet 2026.

73. Le CWS a également pris note de l'exposé présenté par les délégations de la République de Corée et de l'Union européenne, qui ont fait part de leur plan de mise en œuvre de la norme ST.92 de l'OMPI.

Point 8 de l'ordre du jour : Politiques et activités relatives aux données de propriété intellectuelle, aux systèmes d'information et aux services d'information

Point 8.a) de l'ordre du jour : Résultats de la première session du Dialogue de haut niveau de l'OMPI sur le numérique (WILD)

74. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/13/23.

75. Le CWS a pris note des résultats de la première édition du Dialogue de haut niveau de l'OMPI sur le numérique (WILD) et du fait que la deuxième édition de ce Dialogue se tiendra à Genève du 14 au 16 avril 2026. Plusieurs délégations se sont dites favorables à cette nouvelle instance mondiale et attendent avec intérêt la prochaine session. Plusieurs délégations ont proposé des sujets de discussion pour la deuxième session du Dialogue de haut niveau de l'OMPI sur le numérique. La délégation de la Chine a demandé à ce que sa déclaration soit incluse dans le rapport de la réunion.

Point 8.b) de l'ordre du jour : Proposition de révision de la partie 6.1 du Manuel de l'OMPI intitulée "Contenu recommandé pour les sites Web des offices de propriété intellectuelle"

76. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/13/24.

77. Le CWS a approuvé la proposition de mise à jour de la partie 6.1 du Manuel de l'OMPI, après intégration des modifications apportées aux paragraphes 1, 4 et 8.

Point 8.c) de l'ordre du jour : Mise à jour de la partie 4 du Manuel de l'OMPI intitulée "Documentation minimale du PCT"

78. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/13/25 Rev.

79. Le CWS a vérifié le contenu de la partie 4.1 du Manuel de l'OMPI puis a approuvé le nouveau format numérique et l'avertissement proposé, reproduits dans l'annexe du document. Plusieurs délégations ont noté que des corrections devaient être apportées et le Secrétariat a demandé que toutes les corrections nécessaires lui soient communiquées par courrier électronique à l'adresse cws.mail@wipo.int d'ici au 30 novembre 2025.

Point 8.d) de l'ordre du jour : Mise en œuvre des recommandations sur les technologies de l'information et de la communication pour les offices

80. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/13/26.

81. Le CWS a pris note du contenu du document, en particulier du résumé des résultats de l'enquête sur les 10 recommandations sur les TIC pour les offices de propriété intellectuelle, présenté par l'Équipe d'experts chargée de la stratégie en matière de TIC.

82. Le CWS est convenu que l'Équipe d'experts chargée de la stratégie en matière de TIC poursuive ses travaux dans le cadre de la tâche n° 58 pour une année supplémentaire et évalue la nécessité de la tâche n° 58 et de l'équipe d'experts lors de la quatorzième session du CWS l'année prochaine.

83. Le CWS a approuvé les propositions de l'équipe d'experts concernant de nouvelles mesures visant à faciliter la mise en œuvre des 10 recommandations sur les TIC par les offices de propriété intellectuelle lors des réunions de l'équipe d'experts ou d'un atelier, en se concentrant dans un premier temps sur la recommandation n° 10 et en envisageant l'examen d'autres recommandations hautement prioritaires ou présentant un grand intérêt. Le CWS a également approuvé la proposition visant à examiner plus avant la question de la pertinence des recommandations, à la fois pendant la période d'activité de l'Équipe d'experts chargée de la stratégie en matière de TIC et une fois qu'elle aura cessé d'être active, ainsi que les propositions visant à explorer le concept d'indicateurs d'exécution, les mécanismes permettant de recevoir des observations sur les recommandations et toutes les propositions formulées tout au long de l'année.

Point 8.e) de l'ordre du jour : Cadre et plateforme d'échange de données sur la propriété intellectuelle

84. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/13/27.

85. Le CWS a examiné et commenté le projet de document de travail intitulé "Recommandations concernant l'échange de données de propriété intellectuelle et leur utilisation", présenté par l'Équipe d'experts chargée de l'échange de données sur la propriété intellectuelle. Plusieurs délégations ont formulé des observations concernant les politiques de redistribution des données, les préoccupations relatives à la protection de la vie privée et la collecte d'informations auprès du secteur de la propriété intellectuelle. Ces informations seront examinées pour améliorer plus avant le projet de norme.

86. Le CWS a pris note des modifications apportées au programme de travail de l'équipe d'experts, présentées à la demande de la délégation de la Chine, notamment pour répondre aux questions en suspens soulevées par le descriptif du projet sur le cadre et la plateforme d'échange de données sur la propriété intellectuelle, avant de procéder à l'amélioration du projet de norme lors de la phase suivante, compte tenu des résultats de l'enquête.

Point 8.f) de l'ordre du jour : Numérisation de la documentation en matière de propriété intellectuelle

87. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/13/28.

88. Le CWS a pris note du contenu du document, en particulier des difficultés rencontrées par les offices lors de la production de documents déchiffrables par ordinateur.

89. Le CWS a approuvé la proposition de mener une enquête par l'intermédiaire d'une circulaire y invitant les membres du CWS et les parties contractantes du PCT.

90. Le CWS a noté que le Bureau international avait l'intention d'organiser une réunion afin de discuter de l'élaboration des lignes directrices en matière de numérisation au cours du premier semestre 2026 et a encouragé ses membres à participer à la fois à l'enquête susmentionnée et à la réunion. Les résultats de la réunion seront présentés lors de la quatorzième session du CWS.

91. Le CWS a noté que le Bureau international prévoyait d'organiser un atelier sur les normes ST.36 et ST.96 de l'OMPI au cours du deuxième trimestre de 2026 et a encouragé ses membres et observateurs à participer à l'atelier.

Point 8.g) de l'ordre du jour : Identifiant mondial pour les personnes physiques et les personnes morales

92. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/13/29.

93. Le CWS a pris note du contenu du document présenté, en particulier de la décision prise par le Bureau international de se concentrer sur la cession des droits de propriété intellectuelle, considérée comme le cas d'utilisation le plus intéressant de l'identifiant mondial. À cet égard, le Bureau international a lancé un projet visant à recueillir et analyser les conditions des entreprises en matière de cession de droits de propriété intellectuelle entre différents pays (ou cession mondiale) et à mettre au point des solutions informatiques facilitant la cession mondiale. La nécessité d'utiliser l'identifiant mondial dans les procédures de cession mondiale sera examinée plus en détail durant la mise en œuvre du projet.

Point 8.h) de l'ordre du jour : Rapport 2024 sur les rapports techniques annuels

94. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/13/30.

95. Le CWS a pris note du rapport présenté par le Bureau international, en particulier des statistiques sur la mise en œuvre des normes de l'OMPI recueillies dans les rapports techniques annuels, et a noté que le Bureau international travaillait à l'amélioration des moyens de collecte et de la publication de ces rapports.

96. Le CWS a examiné les normes de l'OMPI et les options figurant dans les modèles de rapports techniques annuels et a demandé au Secrétariat d'actualiser le modèle, le cas échéant.

Point 9 de l'ordre du jour : Programme de travail du CWS

97. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/13/31 Rev.2.

98. Le CWS a approuvé l'intégration par le Secrétariat des accords conclus lors de cette session dans le programme de travail du CWS, qui figure dans l'annexe du document.

99. Le CWS a encouragé ses membres et observateurs à prendre part aux équipes d'experts du CWS et a demandé au Secrétariat de diffuser une circulaire du CWS invitant les offices de propriété intellectuelle à désigner leur expert au sein de ces équipes.

100. Le CWS a examiné et appuyé l'analyse de la complexité et du niveau d'activité des tâches, ainsi que la proposition de hiérarchisation des tâches présentée par le Secrétariat à l'annexe II du document.

101. Au début de la session, la délégation allemande a indiqué que la structure de l'ordre du jour du CWS pourrait être améliorée afin de garantir que les documents relatifs à une équipe d'experts ou une tâche spécifique puissent être examinés ensemble. Les délégations de l'Australie, du Brésil, du Danemark, des États-Unis d'Amérique, de l'Inde, du Kenya, de la Norvège, du Royaume-Uni et de Singapour, ainsi que le représentant de l'Office européen des brevets, ont appuyé le regroupement des points de l'ordre du jour par thème, comme cela avait été fait précédemment, par exemple lors de la neuvième session du CWS. Le Bureau international a accepté d'examiner cette suggestion à la prochaine session.

REUNIONS DES EQUIPES D'EXPERTS DU CWS

102. Au cours de cette session, les équipes d'experts du CWS ci-après ont tenu des réunions : Équipe d'experts chargée de la transformation numérique, Équipe d'experts chargée du listage des séquences et Équipe d'experts chargée de l'échange de données sur la propriété intellectuelle, auxquelles étaient invités tous les participants intéressés et les membres des équipes d'experts concernées. Le CWS a pris note des résultats des réunions des équipes d'experts.

[Fin du document]